

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 19 juin 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pernet, Pesson et Trapenard, Mmes Chiron et Puravet

Excusés : Mme Kahane

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 10

**Date de convocation :** 12/06/2020

**Date d'affichage :** 15/06/2020

**- Désignation des délégués**

> *délégués au SICTOM*

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la municipalité est tenue de proposer, à la Communauté de Communes, le nom d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères dont elle est membre. M. Pernet se porte volontaire pour être titulaire, tandis que M. Pesson propose d'être suppléant.

> *délégués au SDE*

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Départemental d'Energie dont elle est membre. Mrs Deschamps et Pesson se portent alors volontaires pour être respectivement titulaire et suppléant.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

> *délégués au SIESS*

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la municipalité est tenue de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal de l'Equipement Scolaire et Sportif du collège de Bellenaves. M. Trapenard et Mme Puravet sont volontaires pour devenir titulaires tandis que Mrs Deschamps et Conduché souhaitent être suppléants.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

> *délégués au SIVOM Sioule et Bouble*

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la municipalité est tenue d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au syndicat de l'eau dont elle est membre. Ainsi, Mrs Claisse et Desfarges souhaiteraient devenir titulaires, et Mrs Deschamps et Trapenard suppléants.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

> *délégués au CNAS*

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué pour représenter la commune au Comité National d'Action Sociale dont elle est membre : M. Conduché est volontaire.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

> *Centre Social*

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection d'un délégué pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Social d'Ebreuil : M. Conduché et Mme Chiron sont candidats.

Vote : le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mme Chiron.

**- Désignation des membres des commissions**

> *Commission de Contrôle*

M. Deschamps fait part de la nécessité de désigner un conseiller pour intégrer la Commission de Contrôle dont le rôle est de statuer sur les recours administratifs et de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

M. Conduché se porte volontaire pour être membre titulaire et M. Pernet se propose en tant que suppléant.

> *Commission d'Appel d'Offres*

M. Deschamps précise que la constitution d'une commission d'Appel d'Offres est obligatoire pour les procédures formalisées mais qu'elle reste facultative pour les procédures simplifiées.

Néanmoins, compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il peut être opportun de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée Elle pourra ainsi donner un avis, mais ne pourra pas attribuer un marché, lorsqu'il est passé selon une procédure simplifiée.

Outre le Maire, président de droit, il convient de désigner 3 titulaires et 3 suppléants :

- Sylvain Conduché, Alain Claisse et Maurice Deschamps présentent leur candidature pour être titulaires
- Corinne Chiron, Guillaume Desfarges et Vincent Pernet souhaitent être suppléants

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

> *Commission Communale des Impôts Directs*

M. Deschamps indique que, suite aux élections municipales de mars dernier, il est nécessaire de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs qui a pour rôle de donner, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des bases fiscales pour le bâti et le non bâti.

Il précise que cette commission est composée d'un Président (le Maire ou un Adjoint délégué), de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Le Conseil Municipal est tenu de communiquer 24 noms à la Direction Départementale des Finances Publiques qui choisira elle-même les 12 commissaires.

Vote : le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, la liste des personnes ci-dessous :

- Jacques BOICHUT
- Jean-François BORDARIAS
- Marcel CABIN
- Elise CAUSSE
- William CHADES
- Bernard COHEN
- Mireille COLAS
- Michel DESMAISON
- Albert GIRAUDET
- Michèle GIRAUDET
- Paul GOMINET
- Jean-Paul GREGORIS

- Stéphane HENO
- Céline KAHANE
- Jacques LARVARON
- Pierre LAURENT
- Michel LEFEBVRE
- Albert PETARD
- Béatrice PURAVET
- Andreas TEN BRUGGENCATE
- Daniel TOURRET
- Marie-Françoise TOURRET
- Daniel VIALON
- Gérard WYDOOGHE

### **- Désignation des correspondants**

Les services de l'Etat demandent, à toutes les communes, de nommer des correspondants « défense » et « sécurité routière ». Après délibération, il est convenu de nommer les personnes suivantes :

- M. Conduché : défense
- M. Claisse : sécurité routière

### **- Vote des quatre taxes**

Il est proposé de reconduire cette année les taux de 2019, à savoir :

- 12,60 % pour la Taxe Foncière Bâti
- 36,96 % pour la Taxe Foncière Non-Bâti

M. Deschamps explique que, compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par la loi de finances pour 2020, le taux de la Taxe d'Habitation est gelé, sans vote, à hauteur du taux de 2019, à savoir 13,52 %

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction des taux de 2019 pour 2020

### **- Amortissement de l'achat de la maison Citerne**

Il est rappelé que la commune a fait l'acquisition, en 2019, de l'ancienne maison de Mme Citerne, située 5 Route de Boënat, au prix de 35 000 €.

Cette maison, aujourd'hui en location, doit désormais être amortie. Il explique que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Ainsi, sur les conseils du Comptable Public, il propose d'amortir ce bien sur une durée de 20 ans, représentant une opération d'ordre de 1 750 € par an.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'appliquer cette durée d'amortissement

### **- Remboursement des réservations annulées suite à la crise sanitaire liée au Covid19**

M. Deschamps indique que, suite aux mesures gouvernementales prises pour faire face à l'épidémie de coronavirus pendant la période du 17 mars au 2 juin 2020, les locations du gîte et de la salle des fêtes ont dû être annulées.

Des personnes, qui avaient déjà réglé une partie de leur séjour, ont décidé de le reporter à l'année

prochaine tandis que d'autres ont souhaité être remboursées, ce qui représente ainsi la somme de 1 005 €.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, de procéder au remboursement des personnes concernées

### - Remises sur les loyers commerciaux

> *bar-restaurant*

M. Deschamps annonce que le nouveau gérant du restaurant est arrivé la veille du confinement, soit le 16 mars, et que, malgré le service de plats à emporter qu'il a instauré durant la crise sanitaire, c'est seulement à partir du 2 juin dernier qu'il a pu démarrer une vraie activité de restauration.

Il propose alors de lui accorder une aide en le dispensant de loyer du 16 mars au 30 juin 2020.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

> *épicerie multi services*

M. Deschamps explique que le loyer de l'épicerie est, à ce jour, de 150 € par mois et que son activité s'est nettement ralentie ces derniers temps, surtout durant le confinement, période pendant laquelle son loyer a été suspendu.

Il propose alors de supprimer définitivement ce loyer afin d'aider ce commerce qui revêt un caractère de service public.

M. Chades admet qu'il est impossible pour une petite épicerie comme celle-ci de tirer un véritable chiffre d'affaires et qu'en conséquence, les prix de la marchandise augmentent. Il fait remarquer que la plupart des épiceries de quartier sont désormais des franchises de grandes enseignes.

M. Trapenard rappelle que l'activité de plats à emporter mise en place à leur arrivée fonctionnait particulièrement bien mais qu'aujourd'hui la gérante fourni peu d'efforts et que les horaires d'ouverture ont été nettement réduits.

M. Deschamps précise que Lalizolle est une des rares communes à posséder encore deux commerces de proximité et, qu'une fois vide, ce local engendrera des frais pour la commune (abonnements aux compteurs d'eau et d'électricité, taxes,...) et qu'il n'y a quasiment aucune chance de lui trouver une autre vocation. Le projet de la gérante de trouver un travail à mi-temps serait peut-être finalement la meilleure issue.

Mme Chiron est d'accord pour aider ce petite commerce en supprimant son loyer mais regrette qu'il n'y ait pas plus de fruits et légumes.

M. Claisse constate que les prix ont particulièrement augmenté, et qu'en conséquence, de moins en moins de personnes s'y rendent. De plus, d'autres épiceries de la région assurent des livraisons à domicile. Il trouve également regrettable que la véranda mise récemment à sa disposition ne soit pas mieux utilisée,... et conclut que, par manque de dynamisme, la clientèle périclité. Il propose de lui donner un petit coup de pouce en réduisant d'abord son loyer de moitié, soit 75 € par mois.

M. Pernet confirme le fait qu'il s'agit, avant tout, d'un service d'intérêt public rendu à la population, aux gens de passage et aux touristes.

M. Pesson indique être favorable à une remise de loyer mais qu'ensuite un plan d'action doit être mis en place par la gérante pour redynamiser ce commerce.

M. Chades suggère de lui accorder une remise de 75 €, mais seulement à durée déterminée, afin de

motiver la commerçante, tout en la mettant en garde face aux risques d'endettement.

Départ de M. Pesson.

M. Deschamps défend l'idée qu'il vaut mieux choisir d'essayer de maintenir ce petit commerce plutôt que de le voir fermé, vide et à la charge de la commune.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de baisser le loyer de l'épicerie à 75 € par mois du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2020.

#### **- Instauration de la gratuité de la cantine scolaire**

M. Deschamps rappelle qu'un des projets de la nouvelle équipe municipale prévoyait l'instauration de la gratuité de la cantine scolaire.

Il propose ainsi de la mettre en place dès la rentrée de septembre, pour tous les élèves scolarisés à Lalizolle quel que soit leur lieu de résidence, tout en demandant que chaque famille règle tous ses impayés. Il précise que les recettes correspondantes représentent, sur une année civile, un montant d'environ 10 000 € mais que, depuis le redressement de la situation financière de la commune, cette opération est tout à fait réalisable.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité.

#### **- Instauration de l'aide au permis de conduire**

M. Deschamps rappelle qu'un des projets de la nouvelle équipe municipale prévoyait l'instauration d'une aide au permis de conduire.

Il propose ainsi de la mettre en place dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain, en s'inspirant des conditions d'attribution sur lesquelles reposait l'octroi de l'aide du Conseil Départemental il y a quelques années, à savoir : être domicilié à Lalizolle, avoir moins de 25 ans révolus, avoir obtenu l'examen du Code de la Route et avoir déjà suivi 10 heures de conduite. Un justificatif sera demandé pour chacun de ces éléments.

Il est proposé d'attribuer une aide de 250 € par jeune.

Vote : le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité.

#### **- Questions diverses**

##### *> travaux d'investissement*

Le démarrage des études concernant les travaux d'assainissement et de réhabilitation de l'église devraient démarrer cet été.

##### *> bulletin municipal*

Le prochain bulletin municipal sera édité en juillet. Chaque conseiller peut suggérer des idées, rédiger des articles et lui trouver un titre pour marquer ce nouveau mandat.

##### *> animations estivales*

Le maintien du feu d'artifice, en parallèle de la soirée dansante du foot, semble à ce jour compliqué compte-tenu des restrictions sanitaires.

En revanche, les représentations assises, comme le spectacle théâtrale, prévu le 25 juillet prochain au Château de Chalouze, et le cinéma plein air, organisé par la Communauté de Communes, le 6 août sur le

terrain de foot, pourront avoir lieu à condition que la météo le permette.

> *création d'un Comité des Fêtes*

Plusieurs conseillers semblent disponibles et motivés pour organiser différentes manifestations dans le cadre d'un Comité des Fêtes.

M. Claisse met en garde sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir assez de main d'œuvre et que la bonne entente soit de rigueur pour qu'une telle association fonctionne et dure dans le temps.

La première étape sera donc de regrouper un maximum de personnes pour constituer cette association et organiser des manifestations.

Selon M. Chades, le soutien de la mairie est indispensable dans ce projet.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.